



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Façadier-peintre

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	1/50

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	45
Glossaire du REAC	47

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	3/50

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision du Titre Professionnel « Façadier Peintre » menée en 2016, présentait une configuration de cette spécialité en trois activités types. Au regard de l'analyse du métier, la version de 2021 présente la même architecture en termes d'activités.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Dans le cadre de l'analyse du travail, nous avons décidé de vérifier si les activités pour titre de façadier peintre étaient toujours en adéquation avec les besoins du terrain.

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover.
- Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais.

L'analyse de l'emploi de façadier peintre et de ses évolutions a été vérifiée à travers :

- Les données statistiques sur l'emploi
 - Rapport économique et social de la branche,
 - Dossier veille emploi formation DGEFP
- Les enquêtes des entreprises, fournisseurs et anciens stagiaires du secteur façadier peintre.
- Les entretiens réalisés auprès des fabricants et des branches.

Ces enquêtes ont été menées au niveau national auprès de 36 entreprises de différentes tailles. Les entreprises répondantes appartiennent au code NAF 43.34Z « travaux de peinture et vitrerie ». L'effectif des entreprises enquêtées se composait de 18 apprentis, de 219 ouvriers de production, de 43 intérimaires et de 29 chefs d'équipes.

Répartition par taille (nombre de salariés) des différentes entreprises ayant répondu à l'enquête :

- 14 entreprises de 1 à 5 salariés.
- 11 entreprises de 5 à 10 salariés.
- 11 entreprises de plus de 10 salariés.

L'exploitation des résultats de l'enquête montre que les entreprises travaillent toujours sur trois champs d'activités.

Répartition des activités dans le métier :

- 31 % en peinture extérieure ;
- 31 % en systèmes d'imperméabilisation et d'étanchéité ;
- 38 % en Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) filière humide.

Les ouvriers sont polyvalents pour 79 % d'entre eux et les travaux qu'ils réalisent sont à 74 % sur de la rénovation

Le marché le plus important pour les entreprises reste le pavillon, associé aux travaux situés en appartement et immeuble collectif.

Fréquence de mise en œuvre des activités :

- la peinture extérieure est pratiquée à 34,24 % ;
- les systèmes d'imperméabilisation et d'étanchéité sont pratiqués à 21,87 % ;
- l'ITE filière humide est pratiqué à 43,89 %.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	5/50

La réalisation de travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais, reste toujours l'activité principale de l'ouvrier façadier peintre de niveau II.

A noter une harmonisation des panneaux isolant dans l'isolation thermique filière humide.

Le résultat de l'analyse du travail démontre que le produit façadier peintre correspond toujours aux attentes du terrain par rapport à l'emploi qualification niveau II et que tous les éléments sont dans le contenu des blocs de compétences.

Liste des activités

Ancien TP : Façadier-peintre

Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover
- Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

Nouveau TP : Façadier-peintre

Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover
- Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	6/50

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.	1	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
		2	Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		3	Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		4	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B
2	Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover	1	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
		5	Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4
		6	Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire
3	Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais	1	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
		7	Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique
		8	Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral
		9	Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté
		10	Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	8/50

FICHE EMPLOI TYPE

Façadier-peintre

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le façadier-peintre exécute les travaux de finition extérieure sur des ouvrages constituant les façades des bâtiments, il utilise le plus souvent des échafaudages fixes ou roulants. La protection des façades est réalisée grâce aux matériaux suivants :

- des peintures sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques ;
- des peintures en film mince qui assurent le traitement et la finition des différents supports ;
- des revêtements épais et semi-épais qui protègent, masquent le faïençage et décoorent les différents supports ;
- des revêtements d'imperméabilités de façade, et d'étanchéité des sols qui traitent l'ensemble des pathologies de fissuration ;
- des systèmes d'isolation thermique par l'extérieure en finition mince et épaisse qui conjuguent esthétique et performance énergétique des bâtiments (Réglementation Environnementale RE2020).

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le façadier-peintre intervient sur les façades des bâtiments neufs ou à rénover. Il est autonome dans la réalisation des différentes tâches qui lui sont demandées.

En interne son principal interlocuteur est le chef d'équipe avec lequel il communique régulièrement et auprès duquel il prend connaissance des consignes. En externe, il peut être sollicité par les occupants, propriétaires ou locataires, sur des questions liées à la réalisation des travaux. De ce fait, sa manière de communiquer peut avoir un impact sur l'image de son entreprise.

L'emploi s'exerce debout sur des échafaudages montés par l'équipe de façadiers ou par une entreprise spécialisée. Il réalise ses activités quand les conditions climatiques sont propices, avec des amplitudes de huit à dix mois les années les plus favorables. Le reste du temps, il peut être amené à réaliser des travaux de peinture intérieure et de maintenance du matériel.

Il intervient en zone urbaine ou rurale, dans un rayonnement géographique qui est lié à la taille de l'entreprise. Ce qui implique de nombreux déplacements.

Des contraintes techniques d'application peuvent l'amener à dépasser son horaire de travail journalier lors des travaux de finition sur les façades.

Il peut être amené à travailler à proximité de réseaux électriques, dans ce cas-là il devra être titulaire d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Au cours de ses activités le façadier-peintre contribue au développement durable. Il utilise, applique ou pose des produits issus de l'industrie chimique, en conséquence il doit se préserver de leurs nuisances en portant les équipements de protections individuelles adaptés. Il utilise des fontaines de nettoyage pour entretenir les brosseuses et les rouleaux à peindre. Il préserve son environnement de travail en mettant en place les protections nécessaires. Il utilise une table de découpe au fil chaud thermique pour débiter les panneaux de polystyrènes, une ponceuse/aspirateur pour les dépolir et une machine à projeter pour réaliser une finition en enduit épais. Il trie les déchets en fonction de leurs classes et les stocke en vue de leurs acheminement vers des centres de traitements.

Dans certains cas, il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises de peinture et de ravalement des bâtiments (artisanales ou plus importantes).
- Les entreprises spécialisées dans le traitement des façades.
- Les entreprises de projection d'enduit épais.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	9/50

Les sociétés œuvrant dans le traitement et la protection des ouvrages métalliques (pylônes, viaducs, tours, charpentes métalliques) sont aussi très intéressées par l'aptitude, à conjuguer le travail en hauteur, la préparation des ouvrages et l'application des peintures de protection, que possèdent les titrés.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Ouvrier professionnel peintre en bâtiment.
- Ouvrier d'entretien peintre.
- Applicateur d'étanchéité.
- Monteur en échafaudages.
- Peintre enduiseur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CCP 003021 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C du Titre Professionnel Peintre en Bâtiment.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

2. Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4

Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	10/50

3. Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais
Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique
Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral
Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté
Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention Collective Bâtiment et Travaux Publics.
Code(s) NSF :
233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1611 Réalisation et restauration de façades
F1606 Peinture en bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	11/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure la finition extérieure des bâtiments neufs, en réhabilitation ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les murs extérieurs ainsi que tous les supports en bois, métal et PVC.

Le professionnel effectue des travaux de peinture sur les différents supports que sont les enduits extérieurs, les menuiseries bois, les descentes d'eau pluviale en zinc ou en PVC, les fermetures métalliques et les ferronneries. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- monter, démonter et utiliser des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- réaliser des travaux de finition des supports préparés ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise très souvent en équipe dont le nombre d'ouvriers varie en fonction de la nature des travaux, de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support, de l'importance du chantier et des conditions météorologiques.

Le respect scrupuleux des normes et des prescriptions des fabricants conditionne les garanties de protection et d'étanchéité des ouvrages.

Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel est confronté à deux types de qualité de finition qui se caractérisent :

- pour la qualité de finition B, définie dans la NF DTU 59.1, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles, la tolérance de quelques défauts d'épiderme et de quelques traces d'application. La finition est d'aspect poché.
- pour la qualité de finition C, définie dans la NF DTU 59.1, par la couverture du support par le film de peinture qui lui apporte un coloris. L'état de finition reflète celui du support et la finition est d'aspect poché.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe. Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Il est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires et avec ses collègues de travail il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire.

Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs incidences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier et des aléas climatiques : pluie, gel, obligation de terminer un ouvrage en fin de journée pour éviter les reprises, planning de rotation des échafaudages.

Il doit être attentif aux risques et respecter la réglementation liée au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	13/50

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
 Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
 Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
 Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
 Organiser ses actions
 Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	14/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel applique sur des supports verticaux un revêtement d'imperméabilisation sur des enduits de façade. Il met en œuvre des systèmes d'étanchéité sur les parties horizontales (sols, balcons), constitués de dalles béton, d'une chape de dalles, ou formes de pente en béton ou en mortier de liants hydrauliques.

La NF DTU 42.1 « Réfection de façades en service par revêtement d'imperméabilité à base de polymères » définit la réalisation des travaux d'imperméabilisation qui est associée à une garantie décennale. Elle nécessite de la part du professionnel la connaissance des pathologies liées à la façade et des traitements appropriés. Il respecte les prescriptions de mise en œuvre des différents systèmes. Il se conforme au cahier des clauses techniques et aux règles professionnelles de Système d'Etanchéité Liquide « S.E.L ».

Le professionnel réalise les travaux à l'aide d'échafaudages fixes. En fonction de l'importance du chantier, il utilise soit les équipements de l'entreprise, il doit alors en assurer le montage avec une équipe d'ouvriers, soit ces moyens sont loués auprès d'une entreprise spécialisée qui en assure le montage. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS ou du plan de prévention.

Après avoir pris connaissance des travaux à réaliser, le professionnel installe le chantier puis procède aux protections de l'environnement de travail. Identifie les pathologies de la façade. Il fait les travaux préparatoires et d'apprêts adaptés aux supports. Il applique les couches de revêtement d'imperméabilisation pour obtenir un classement de I1 à I4 selon la norme française en intégrant une armature non tissée dans la sous-couche pour le système I4. Il réalise l'étanchéité des parties horizontales (balcon ou similaire) et replie le chantier en prenant soin de trier et stocker les déchets en fonction de leurs classes.

La réalisation de ces travaux concerne essentiellement la rénovation de façades d'immeubles ou de villas qui peuvent être occupés. Il prend alors en compte les exigences liées à l'occupation des locaux pendant les travaux. Au-delà des contraintes de déplacement et pour des raisons techniques de mise en œuvre, il est amené à adapter ses horaires de travail lors de l'application de la couche de finition.

Le professionnel porte les EPI adaptés aux tâches à exécuter. Il protège son environnement de travail afin de le restituer dans son état initial. Il est vigilant à la consommation en eaux de lavage et gère les résidus de peinture ou d'enduit. Il trie sélectivement, stocke et évacue l'ensemble des déchets issus de ces activités quotidiennes.

Le professionnel travaille avec d'autres ouvriers sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Tout en intégrant l'organisation de l'entreprise, il est autonome dans la réalisation des différentes tâches qui lui sont demandées.

En interne, son principal interlocuteur est son chef d'équipe avec lequel il communique régulièrement et qui lui transmet les consignes de travail. En externe, lors de travaux de rénovation des façades d'un bâtiment, il peut être interpellé par les occupants, sur les incidences liées à la réalisation des travaux. De ce fait, son comportement et sa manière de communiquer ont un impact sur l'image de l'entreprise. Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	15/50

- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
 Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4
 Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
 Organiser ses actions
 Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	16/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel met en œuvre un système d'isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) des façades de bâtiments neufs ou anciens. Il entretient ou à rénove d'anciens systèmes d'isolation par l'extérieur filière humide en finition enduit mince et épais.

Le professionnel réalise ces travaux au moyen d'échafaudages fixes. Selon l'importance du chantier, il utilise soit les équipements de l'entreprise, et il doit en assurer le montage avec son équipe, ou ceux d'un loueur d'échafaudages. Il réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS ou du plan de prévention.

Après avoir pris connaissance des travaux à réaliser et constaté les pathologies de la façade, le professionnel installe le chantier et protège son environnement de travail. Il dépose ou fait déposer par les prestataires concernés les éléments (descentes d'eau pluviale, volets, appliques ou autres éléments électriques). Il réalise les travaux de préparation (ouverture des fissures, décapage ou lavage haute pression,) avant d'apprêter les supports (réparation, rebouchage des fissures, traitement d'assainissement des supports).

Il fixe les différents profils, pose par collage et calage/chevillage les panneaux d'isolant, intègre des barrières coupe-feu, fixe des éléments de déport et traite l'ensemble des points singuliers. Il maroufle une trame PVC dans un sous enduit, pose des modénatures, surface le sous enduit avant de procéder aux finitions avec l'application d'enduits minces de type organique et minéral. Pour les enduits épais, Il fixe les différents profils, pose par collage et calage/chevillage les panneaux d'isolant, le professionnel agrafe la trame d'armature métallique galvanisée et applique mécaniquement l'enduit hydraulique.

Il repose les éléments déposés, retire les protections et replie le chantier en prenant soin de trier et stocker et évacuer les déchets selon leurs classes.

En fonction d'une étude préalable, le professionnel réalise trois types d'interventions sur des ITE existantes, des travaux d'entretien, des travaux de rénovations légères ou des travaux de rénovations lourdes.

La réalisation de cette activité a lieu aussi bien en zone rurale qu'urbaine, elle concerne des habitations neuves ou anciennes qui sont le plus souvent occupées par des propriétaires ou des locataires. Le professionnel doit considérer cette situation qui le met dans un contexte de travail en site occupé. Des bâtiments à usage tertiaire font aussi l'objet de ces travaux et les contraintes comportementales restent identiques. Souvent en déplacements sur des chantiers plus ou moins éloignés, il est amené pour des raisons techniques de mise en œuvre, à faire des heures supplémentaires lors des travaux de finition des ouvrages.

Le professionnel est un acteur à part entière du développement durable. Il porte les EPI en relation avec les tâches exécutées. Il protège son environnement de travail afin de le restituer dans son état initial. Il est vigilant à la consommation en eau de lavage et gère les résidus de peinture ou d'enduit. Il trie, stocke et évacue sélectivement l'ensemble des déchets issus de ces activités quotidiennes.

Le professionnel travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Tout en intégrant l'organisation de l'entreprise, il est autonome dans la réalisation des différentes tâches qui lui sont demandées.

En interne le chef d'équipe est son principal interlocuteur, il communique avec lui régulièrement et prend connaissance des consignes.

En externe, lors de travaux de rénovation des façades d'un bâtiment, il peut être interpellé par les occupants, ou les riverains, sur les incidences liées à la réalisation des travaux. De ce fait, sa manière de communiquer peut impacter qualitativement l'image de son entreprise. Il est amené à travailler avec les professionnels d'autres corps de métiers (électriciens, couvreurs, menuisiers, maçons) qui interviennent en simultané ou en alternance sur des éléments de la façade. Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	17/50

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique
- Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral
- Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté
- Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

Compétences transversales de l'activité type

- Travailler et coopérer au sein d'un collectif
- Organiser ses actions
- Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	18/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence est réglementée par les recommandations CNAMTS R 431 R 408 et R457. Les salariés doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le matériel utilisé dans l'entreprise. Le chef d'entreprise doit habiliter son personnel, au regard de la formation, au montage, démontage et utilisation d'un échafaudage. Pour la réalisation de travaux en hauteurs à l'extérieur des bâtiments, participer au montage, au contrôle et au démontage des échafaudages. Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants. Respecter la notice du fabricant, le plan de montage, les consignes et règles de sécurité afférentes à la tâche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur des chantiers extérieurs lors de travaux de peinture. Le professionnel travaille à partir des consignes transmises par le responsable du chantier. Le montage et le démontage des échafaudages sont généralement réalisés en équipe de 2 ou 3 ouvriers sous la responsabilité d'un chef monteur. Le chef d'équipe a la charge de faire respecter les procédures liées à la sécurité ainsi que le port ou l'installation des équipements de protection individuelle et collective par le professionnel. Les opérations de montage et de démontage des échafaudages suivent un mode opératoire formel et sont réalisées manuellement ou à l'aide d'engins de manutention dans le respect de la réglementation afférente.

La recommandation R 408 privilégie les systèmes de montage, démontage en sécurité (MDS), cependant certaines configurations de montage obligent le professionnel à recourir aux systèmes arrêt de chute conformément à la recommandation R 431.

Le professionnel doit être formé aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements, puis il doit être habilité par le chef d'entreprise pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes, roulants et pour le travail en hauteur.

Ces travaux sont réglementés par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V).

Critères de performance

Selon les recommandations de la CNAMTS

- R431 Utilisation des systèmes d'arrêt de chutes.
- R408 Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied (Annexes 1, 3, 4 et 5).
- R457 Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants (Annexes 1 et 2).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Respecter les procédures et exploiter les notices de montage des échafaudages.

Installer un chantier en vue du montage d'échafaudages.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage fixe.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage roulant.

Replier un chantier de montage d'échafaudage.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors du montage et démontage d'un échafaudage.

Préparer, organiser une intervention de montage et démontage d'échafaudage.

S'adapter à l'état, aux spécificités et la nature des sols.

Appliquer rigoureusement la notice du fabricant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	19/50

Travailler en équipe.

Adhérer lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Appliquer les consignes d'exploitation des échafaudages.

Adapter son comportement lors de travaux exécutés dans des sites ou des locaux occupés.

Communiquer avec les occupants ou les usagers d'un site lors de travaux.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des moyens de signalisation et de balisage d'un chantier d'échafaudage.

Connaissance des moyens de protection d'un environnement de chantier.

Connaissance des techniques et des moyens de manutention.

Connaissance des règles de sécurité concernant le matériel utilisé.

Connaissance de la recommandation R431.

Connaissance de la recommandation R408.

Connaissance de la recommandation R457.

Connaissance de l'arrêté du 7 mars 2008 concernant le montage, le démontage l'utilisation et les risques de chutes.

Connaissance des éléments d'échafaudage fixe et roulant.

Connaitre la chronologie de montage ou de démontage des échafaudages.

Connaissance des systèmes de calage des échafaudages fixes.

Connaissance des outils de réglage et de contrôle des échafaudages.

Connaissance des éléments et des règles d'ancrages des échafaudages.

Connaissance des caractéristiques de vérifications sur les éléments d'échafaudage.

Connaissance de la méthode de stockage des éléments d'échafaudage.

Connaissance des règles d'utilisation des échafaudages fixes et roulants.

Connaissance des contraintes et des procédures lors d'un travail en site occupé.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	20/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes, installer le chantier de ravalement en vue de préparer et de réparer des façades. Appliquer des traitements d'assainissement, reboucher et ragréer un support à l'aide d'enduits. Appliquer des peintures d'impression et de ravalement en film mince en finition de classe D2 selon la norme française. L'ensemble des travaux est réalisé dans le respect des règles professionnelles et des prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, rendre à l'environnement du chantier son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des peintures de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Le support est correctement décapé.

Le lavage du support au nettoyeur haute pression permet de réaliser les travaux.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs ont redonné les qualités attendues au support.

L'impression fixante ou régulatrice est correctement appliquée.

Les enduits de ragréage sont conformes.

Les épaufrures sont correctement traitées.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge.

Le sens de lissage est acceptable.

La régularité des réchamps répond aux exigences selon la NF DTU 59-1.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	21/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger et replier un chantier de travaux de peinture extérieure en bâtiment.
S'équiper des EPI pour réaliser des travaux de ravalement de façades.
Adapter son travail à l'état des supports.
Préparer des supports maçonnés, neufs ou à rénover.
Réparer et ragréer des supports maçonnés endommagés.
Apprêter des supports en vue de l'application de peinture film mince.
Appliquer des peintures film mince sur des supports maçonnés.
Replier un chantier de façade.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des terminologies et des symboles et pictogrammes renseignant l'étiquetage des produits.
Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.
Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
Connaissance des modes opératoires utilisés lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des matériels et de leurs emplois lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux sur les façades.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	22/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et de la spécificité de la mise œuvre des systèmes de revêtement de peinture épais (RPE) et semi-épais (RSE), de classe D3 selon la norme française, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition C.

Installer le chantier, préparer les supports : décaper thermiquement ou chimiquement, laver avec un nettoyeur à haute pression, piquer le support, gratter, ébavurer et égrener, réparer, ouvrir des fissures, appliquer un traitement algicide et un fongicide, effectuer les travaux d'apprêts, traiter des fissures, des joints et des points singuliers, reboucher et ragréer, appliquer une impression et un fixateur.

Appliquer à la brosse, au rouleau ou à la taloche des revêtements de peinture épais et semi-épais pour l'extérieur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des systèmes de RSE et RPE de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantes des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Le décapage du support permet l'application des travaux d'apprêts.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs permettent de traiter la pathologie constatée.

Les supports sont réparés, rebouchés et ragréés en conformité avec la NF DTU 59-1.

L'impression fixante ou régulatrice est appliquée en respectant les données des fiches techniques.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge et l'application est régulière.

Le grammage, la texture, l'aspect et le garnissage des angles sont conformes.

La régularité des réchamps répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

Les revêtements ne présentent aucune coulure.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	23/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de peinture extérieure.
Préparer des supports pour l'application de systèmes de revêtements de peinture épais et semi-épais.
Apprêter des supports pour l'application de systèmes de revêtements épais et semi-épais.
Appliquer un système de revêtement semi-épais (RSE).
Appliquer un système de revêtement de peinture épais (RPE).
Replier un chantier de peinture extérieure.
Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture en bâtiment.
Préparer, apprêter et appliquer un revêtement de peinture épais et semi-épais.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Travailler en équipe.

Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiment.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer un revêtement de peinture épais et semi-épais.
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des règles de tri et d'évacuation des déchets.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux pour un chantier de peinture et de ravalement
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture de ravalement.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	24/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité extérieure utilisés, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B.

Installer le chantier et préparer les supports : lessiver, dégraisser des supports en bois exotique neuf, gratter et poncer des supports, décaper thermiquement ou chimiquement. Effectuer les travaux d'apprêts : impression, imprégnation et primaire.

Mettre en peinture à la brosse et au rouleau en délimitant les supports à peindre et en évitant de salir les façades.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur des subjectiles à l'extérieur des bâtiments. Parmi eux, on trouve les menuiseries extérieures en bois, les descentes d'eaux pluviales en PVC ou en zinc ainsi que les divers supports ferreux et non ferreux.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il applique des produits en phase solvant et en phase aqueuse. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation, aux travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Le dépolissage des supports thermoplastiques permet l'application du primaire d'accrochage.

Le dérochage des supports métalliques non ferreux permet l'application du primaire phosphatant.

Le dégraissage des supports bois exotiques permet l'application de l'impression.

Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.

Les métaux galvanisés, supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire adapté.

Les limites intérieures / extérieures sont respectées (NF DTU 59-1).

La régularité des réchamps répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	25/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture extérieur en bâtiment.
Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.
Préparer des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.
Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.
Préparer des supports pour l'application de peinture sur PVC et métaux.
Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture sur PVC et métaux.
Appliquer des peintures de finition sur PVC et métaux, et des peintures et lasures de finition sur menuiseries bois.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaître les règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture.
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des techniques et les règles de récupération des déchets de décapage.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.
Connaissance de l'emplacement des limites conventionnelles entre intérieur et extérieur sur les menuiseries.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture extérieure.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	26/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes orales et de la spécificité de la mise œuvre des systèmes d'imperméabilité de classe I1 à I4, selon la norme française, effectuer l'ensemble des tâches définies au NF DTU 42.1 pour obtenir une qualité de finition C.

Appliquer des traitements d'assainissement, des peintures d'impression, des enduits de rebouchage et de ragréage avant de traiter des fissures structurelles par pontage et des joints de dilation par galonnage. Appliquer le revêtement et la pose d'un voile non tissé noyé dans la couche intermédiaire pour obtenir des systèmes d'imperméabilisation de classe I1 à I4. L'ensemble des travaux est réalisé en respectant les règles professionnelles et les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, redonner à l'environnement du chantier son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux d'imperméabilisation de façades dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des systèmes d'imperméabilisation de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il est en charge de trier, de stoker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que l'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Identifier le système d'imperméabilisation, approprié en respectant les règles de I1 à I4).

Le lavage du support au nettoyeur haute pression est approprié.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs permettent de traiter la pathologie observée.

Les supports sont réparés, rebouchés, ragrés et permettent la mise en peinture.

L'impression fixante ou régulatrice couvre la surface de manière régulière.

Les pontages de fissures répondent aux normes NF DTU 42-1.

La réalisation du joint en lyre répond aux normes NF DTU 42-1.

Le voile non tissé est correctement positionné, (absence de plis, recouvrement).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	27/50

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge l'application est régulière et le garnissage des angles répondent aux normes NF DTU 42-1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier d'imperméabilisation des façades.
S'équiper des EPI pour réaliser des travaux d'imperméabilisations de façades.
Préparer des supports maçonnés, neufs ou à rénover en vue de l'application d'un système d'imperméabilité.
Réparer et ragréer des supports maçonnés endommagés.
Apprêter des supports en vue de l'application de peinture d'imperméabilisation.
Appliquer différents produits d'imperméabilisation sur des supports apprêtés.
Replier un chantier de façade.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'imperméabilisation des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collèges de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des caractéristiques de classements des travaux d'imperméabilisation.
Connaissance et identification des différents types de fissuration.
Connaissance des produits de traitement des fissurations, de leurs utilisations et des méthodes d'application.
Connaissance des terminologies et des pictogrammes renseignant l'étiquetage des produits.
Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement
Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
Connaissance des points singuliers et des traitements associés.
Connaissance des modes opératoires pour des travaux d'imperméabilisation des façades.
Connaissance des matériaux et de leur mise en œuvre lors de travaux d'imperméabilisation des façades.
Connaissance des matériels et de leurs emplois pour des travaux d'imperméabilisation des façades.
Connaissance des points de contrôles avant réception des travaux d'imperméabilisation des façades.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	28/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes, installer le chantier d'étanchéité en vue de préparer des supports maçonnés horizontaux, de les réparer et d'appliquer des traitements d'assainissements. Appliquer un primaire d'accrochage, les ragréer en respectant les pentes d'écoulements, traiter les points singuliers et maroufler une armature dans une sous-couche de renfort avant d'appliquer un produit d'étanchéité et de poser des bavettes en protection des remontées. Réaliser les travaux en respectant les règles professionnelles et les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, redonner à l'environnement du chantier son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux d'étanchéité sur des supports horizontaux maçonnés dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des systèmes d'étanchéité de faire des heures supplémentaires. Il applique des produits en phase aqueuse et solvanté. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

Pour réaliser ces travaux d'étanchéité, le professionnel utilise généralement l'échafaudage fixe mis en place pour la rénovation de la façade comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. Cependant des contraintes de mise en œuvre ou d'absence de moyen de travail en hauteur peuvent l'amener à accéder par l'intérieur des bâtiments aux supports à traiter.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

L'exercice de cette compétence demande une bonne condition physique, les applications sont manuelles et se réalisent principalement en position à genoux. Il implique aussi la manutention des conditionnements de produit d'étanchéité ou les rouleaux d'armature.

Il utilise des produits manufacturés et issus principalement de l'industrie chimique qui impliquent de se protéger en portant des EPI adaptés. Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier d'étanchéité, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que l'habilitation pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Le décapage du support permet l'application des travaux d'apprêts.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs permettent de traiter la pathologie constatée.

Le primaire d'accrochage est appliqué en respectant les données des fiches techniques.

Le ragréage et la pente d'écoulement sont correctement réalisés (dur, sec, sain, plan, propre).

Le marouflage des galons de renforts dans la couche intermédiaire est correctement exécuté (sans bulles, ni plis).

Le grammage, la texture, l'aspect et les relevés répondent aux exigences.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	29/50

La régularité des réchamps répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de façades.

S'équiper des EPI pour réaliser des travaux d'étanchéité en façades.

Préparer des supports maçonnés horizontaux.

Réparer les supports maçonnés endommagés avant la mise en application de système d'étanchéité liquide.

Apprêter des supports en vue de l'application de système d'étanchéité liquide sur des supports préparés et réparés.

Appliquer des produits d'étanchéité sur des supports horizontaux apprêtés.

Replier un chantier de façade.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'étanchéité des balcons ou loggias.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collèges de travail, responsable).

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.

Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des caractéristiques de classements des travaux d'imperméabilisation.

Connaissance et identification des différents types de fissuration.

Connaissance des produits de traitement des fissurations, de leurs utilisations et des moyens des d'application.

Connaissance des terminologies et des symboles renseignant l'étiquetage des produits.

Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.

Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.

Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.

Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.

Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.

Connaissance des points singuliers et des traitements associés.

Connaissance des modes opératoires utilisés lors des travaux d'étanchéité des parties horizontales des façades.

Connaissance des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre utilisés lors des travaux d'étanchéité des parties horizontales des façades.

Connaissance des matériels et de leurs emplois, utilisés lors des travaux d'étanchéité des parties horizontales des façades.

Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux d'étanchéité des parties horizontales des façades.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	30/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants avec une finition enduit mince organique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes, installer le chantier d'isolation thermique par l'extérieur -système collé- en vue de préparer (décapage, lavage, traitements curatifs, rebouchage des fissurations ...) voire de réparer des supports maçonnés avant d'implanter et de fixer les profilés et les accessoires. Le calepinage est effectué préalablement avant de coller et régler des panneaux isolants en polystyrène en intégrant les renforcements de protection contre le feu. L'ouverture (ponçage) des panneaux de polystyrène est réalisée avant le chevillage en périphéries des arêtes et le traitement des points singuliers. En amont de la pose de modénatures, une trame d'armature est noyée dans un sous enduit. La protection de l'ensemble est réalisée avec une peinture d'impression et un enduit mince de type organique.

L'ensemble des travaux est réalisé dans les règles de l'art en respectant les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, l'environnement du chantier retrouve son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée à la performance énergétique des bâtiments, elle concerne principalement des façades neuves ou partiellement rénovées après des travaux de décapage, de lavage et de réparation.

Qu'il soit matériel ou humain, le façadier-peintre doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail, car généralement les bâtiments où il doit œuvrer sont occupés par les résidents.

Suivant l'éloignement du chantier, le façadier-peintre effectue des déplacements pour la journée la semaine voire plus. Il arrive qu'il soit contraint pour raisons contextuelles ou techniques de mise en œuvre des éléments de l'isolation de faire des heures supplémentaires. Il applique des produits qui ont la particularité de craindre le gel mais aussi la pluie, parfois ces aléas du temps occasionnent des périodes plus ou moins longues d'intempéries ou des changements temporaires d'activités.

Pour réaliser ces travaux d'isolation, le façadier-peintre utilise des échafaudages fixes dans une zone qu'il aura balisée et signalisée.

L'exercice de cette compétence est physique, elle se réalise principalement debout, les applications sont manuelles, parfois mécaniques et, impliquent la manutention des sacs de mortier colle, des fûts d'enduit ou de peinture, des rouleaux d'armature et des panneaux d'isolants.

Il utilise des produits manufacturés et issus principalement de l'industrie chimique qui impliquent de se protéger en portant des EPI.

Il est amené à débiter des panneaux de polystyrènes et il doit préserver l'environnement des déchets occasionnés, pour cela il utilise une guillotine à fil thermique dont il doit se prémunir des risques de brûlures encourus. En utilisant une ponceuse/aspirateur lors du ponçage des panneaux en PSE, il évite de disperser des déchets dans la nature et contribue à la protéger. Il utilise un perforateur pour percer des trous et cheviller les panneaux d'isolants, cela lui occasionne des nuisances sonores ainsi qu'à son environnement.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres d'ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation et à la réparation des supports maçonnés, à la mise œuvre de l'intégralité du système d'isolation thermique.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus.

Les impacts du Grenelle de l'environnement, dont la RT 2012 et celles à venir, la labellisation BBC dont l'étanchéité à l'air est un des critères (CETE mémento n° 3), la réglementation incendie dont IT 249, les cahiers CSTB du GS n° 7, les avis techniques des industriels, l'ensemble des modifications qui y sont liées et l'absence de NF DTU spécifique à l'ITE, font que ce qui était valable hier ne l'est pas forcément aujourd'hui. Cela n'est pas sans incidence pour le professionnel qui devra être attentif aux différentes évolutions et mettre à jour ses compétences.

Tout au long de la réalisation du chantier, Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par le tri sélectif et la gestion des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	31/50

Critères de performance

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Les éléments rapportés en façade ont été repérés et déposés.

La pose des profilés est convenablement réalisée.

Le plan pose des plaques d'isolant est respecté (harpage, coupe de pierre).

La pose des panneaux isolants et la protection à la propagation du feu sont correctement effectuées.

Le traitement des points singuliers est conforme.

La pose de la trame dans le sous enduit est appropriée.

La pose des accessoires décoratifs d'encadrements est conforme (aplomb, niveau).

La finition RPE répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de façades.

Préparer des supports avant la pose d'une ITE.

Poser les panneaux d'isolant thermique.

Poser des chevilles de renfort aux périphéries des arêtes de bâtiments et de baies.

Traiter les points singuliers.

Noyer un treillis d'armature dans un sous enduit en parties courantes.

Poser des profils de modénatures.

Appliquer une impression sur un sous enduit.

Appliquer manuellement un enduit mince base organique.

Replier un chantier de façade.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'isolation thermique des façades.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.

Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des typologies de systèmes ITE.

Connaissance des terminologies et des symboles renseignant l'étiquetage des produits.

Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.

Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.

Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.

Connaissance des outils, des règles d'implantation et des modalités du calepinage d'un système ITE.

Connaissance des caractéristiques de protection incendie d'une ITE.

Connaissance des modénatures et des moyens de fixation.

Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.

Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.

Connaissance des points singuliers et des traitements associés à une ITE.

Connaissance des modes opératoires utilisés lors des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des éléments, des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre utilisés lors des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des matériels et de leurs emplois pour des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	32/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec une finition enduit mince minéral

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes, installer le chantier d'isolation thermique par l'extérieur en système -calé/chevillé- en vue de préparer (décapage, lavage, traitements curatifs, rebouchage des fissurations ...) voire de réparer des supports maçonnés avant d'implanter et de fixer les profilés et les accessoires. Le calepinage est effectué préalablement avant de coller et régler des panneaux isolants en polystyrène en intégrant des recouvrements par bandes filantes incombustibles en protection contre les incendies. L'ouverture (ponçage) des panneaux de polystyrène est réalisée avant le chevillage à fleur ou en compression des isolants, la pose des bouchons et le pastillage des rosaces et, le traitement des points singuliers. Le nombre de fixations prescrites est respecté. En amont de la pose de modénatures, la trame d'armature est noyée dans un sous enduit. La protection de l'ensemble est réalisée avec une peinture d'impression et un enduit mince de type minéral.

L'ensemble des travaux est réalisé dans les règles de l'art en respectant les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, l'environnement du chantier retrouve son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, elle concerne uniquement des façades à rénover.

Qu'il soit matériel ou humain, le façadier-peintre doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail, car les bâtiments où il doit œuvrer sont le plus souvent occupés par les résidents.

Suivant l'éloignement du chantier, le façadier-peintre effectue des déplacements pour la journée la semaine voire plus. Il arrive qu'il soit contraint pour des raisons contextuelles ou techniques de mise en œuvre des éléments de l'isolation, de faire des heures supplémentaires. Il applique des produits qui ont la particularité de craindre le gel mais aussi la pluie. Ces aléas du temps occasionnent parfois des périodes plus ou moins longues d'intempéries ou des changements temporaires d'activités.

Pour réaliser ces travaux d'isolation, le façadier-peintre utilise des échafaudages fixes dans une zone qu'il aura balisée et signalisée.

L'exercice de cette compétence est physique, elle se réalise principalement debout, les applications sont manuelles, parfois mécaniques et, impliquent la manutention des sacs de mortier colle, des conditionnements d'enduit ou de peinture, des rouleaux d'armature ou les panneaux d'isolants.

Il utilise des produits manufacturés et issus principalement de l'industrie chimique qui impliquent de se protéger en portant des EPI.

Il est amené à débiter des panneaux de polystyrènes et il doit préserver l'environnement des déchets occasionnés pour cela il utilise une guillotine à fil thermique dont il se protège des risques de brûlures encourus. En utilisant une ponceuse/aspirateur lors du ponçage des panneaux en PSE il évite de disperser des déchets dans la nature et contribue à la protéger. Il utilise un perforateur pour percer des nombreux trous et cheviller les panneaux d'isolants, cela lui occasionne des nuisances sonores ainsi que pour son environnement.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation et à la réparation des supports maçonnés, à la mise œuvre de l'isolation et aux travaux de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus.

Les impacts du Grenelle de l'environnement, dont la RT 2012 et celles à venir, la labellisation BBC dont l'étanchéité à l'air est un des critères (CETE mémento n° 3), la réglementation incendie dont IT 249, les cahiers CSTB du GS n° 7, les avis techniques des industriels, l'ensemble des modifications qui y sont liées et l'absence de DTU spécifique à l'ITE, font que ce qui était valable hier ne l'est pas forcément aujourd'hui. Cela n'est pas sans incidence pour le façadier-peintre qui devra être attentif aux différentes évolutions et mettre à jour ses compétences soit par un travail personnel ou soit par une formation.

Tout au long de la réalisation du chantier, il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par le tri sélectif et la gestion des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	33/50

Critères de performance

La pose des profilés est convenablement réalisée.
Le plan pose des plaques d'isolant est respecté (harpage, coupe de pierre).
La pose des panneaux isolants et la protection à la propagation du feu sont correctement effectuées.
Le nombre de chevilles et leur positionnement par plaque sont respectés.
Le traitement des points singuliers est conforme.
La pose de la trame dans le sous enduit est réalisée.
La finition RPE répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de façades.
Préparer des supports avant la pose d'une ITE.
Préparer la mise en œuvre de l'ITE.
Poser des panneaux d'isolants thermiques.
Poser des chevilles rosaces « à fleur où à cœur » sur les panneaux en PSE et en compression sur les panneaux en laine de roche.
Poser des chevilles rosaces et pastiller des rosaces.
Poser et affleurer les bouchons.
Traiter les points singuliers.
Noyer un treillis d'armature dans un sous enduit en parties courantes.
Poser des profils de modénatures.
Appliquer une impression une impression sur un sous enduit.
Appliquer manuellement un enduit mince base minéral.
Replier un chantier de façade.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des typologies de systèmes ITE.
Connaissance des terminologies et des symboles renseignant l'étiquetage des produits.
Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.
Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
Connaissance des outils, des règles d'implantation et des modalités du calepinage d'un système ITE.
Connaissance des caractéristiques de mise en place des obstacles à la propagation du feu.
Connaissance des modénatures et des moyens de fixation.
Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
Connaissance des points singuliers et des traitements associés à une ITE.
Connaissance des modes opératoires de travaux d'isolation thermique des façades.
Connaissance des éléments, des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre lors des travaux d'isolation thermique des façades.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	34/50

Connaissance des matériels et de leurs emplois, utilisés lors des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux d'isolation thermique des façades.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	35/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants avec en finition un enduit hydraulique projeté

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes, installer le chantier d'isolation thermique par l'extérieur en vue de préparer (décapage, lavage, traitements curatifs, rebouchage des fissurations ...) voire de réparer des supports maçonnés avant d'implanter et de fixer les profilés et les accessoires. Le calepinage est effectué préalablement avant de coller et régler des panneaux isolants en intégrant les recouvrements par bandes filantes incombustibles en protection contre les incendies (en amont de la pose de modénatures).

Des renforcements dans les angles (baguettes et mouchoirs) sont réalisés avant la pose de la trame. Une trame d'armature est noyée dans un sous enduit qui pourra être cranté. La finition de l'ensemble est réalisée avec un enduit hydraulique qui sera travaillé suivant différentes finitions (gratté, rustique, rustique écrasé).

L'ensemble des travaux est réalisé dans les règles de l'art en respectant les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. Après le repli, l'environnement du chantier retrouve son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée à la performance énergétique des bâtiments, elle concerne principalement des façades neuves (ou partiellement rénovées après des travaux de décapage, de lavage et de réparation.)

Qu'il soit matériel ou humain, le façadier-peintre doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail, car généralement les bâtiments où il doit œuvrer sont occupés par les résidents.

Suivant l'éloignement du chantier, le façadier-peintre effectue des déplacements pour la journée la semaine voire plus. Il arrive qu'il soit contraint pour raisons contextuelles ou techniques de mise en œuvre des éléments de l'isolation de faire des heures supplémentaires. Il applique des produits qui ont la particularité de craindre le gel mais aussi la pluie, parfois ces aléas du temps occasionnent des périodes plus ou moins longues d'intempéries ou des changements temporaires d'activités.

Pour réaliser ces travaux d'isolation, le façadier-peintre utilise des échafaudages fixes dans une zone qu'il aura balisée et signalisée.

L'exercice de cette compétence est physique, elle se réalise principalement debout, les applications sont mécaniques et, impliquent la manutention des sacs de mortier colle et d'enduit hydraulique, des fûts d'enduit, des rouleaux d'armature et des panneaux d'isolants.

Il utilise des produits manufacturés et issus principalement de l'industrie chimique qui impliquent de se protéger en portant des EPI.

Il applique des enduits hydrauliques à l'aide d'une machine à projeter, et doit se prémunir des risques électriques.

Il est amené à débiter des panneaux de polystyrènes et il doit préserver l'environnement des déchets occasionnés, pour cela il utilise une guillotine à fil thermique dont il doit se prémunir des risques de brûlures encourus. Il utilise un perforateur pour percer des trous et cheviller les panneaux d'isolants, cela lui occasionne des nuisances sonores ainsi qu'à son environnement.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres d'ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation et à la réparation des supports maçonnés, à la mise œuvre de l'intégralité du système d'isolation thermique.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus.

Les impacts du Grenelle de l'environnement, dont la RT 2012 et celles à venir, la labellisation BBC dont l'étanchéité à l'air est un des critères (CETE mémento n° 3), la réglementation incendie dont IT 249, les cahiers CSTB du GS n° 7, les règles pour la mise en œuvre en zones sismiques des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant Cahier 3699_V3 - Mars 2014, les avis techniques des industriels, l'ensemble des modifications qui y sont liées et l'absence de NF DTU spécifique à l'ITE, font que ce qui était valable hier ne l'est pas forcément aujourd'hui. Cela n'est pas sans incidence pour le façadier-peintre qui devra être attentif aux différentes évolutions et mettre à jour ses compétences soit par un travail personnel ou soit par une formation.

Tout au long de la réalisation du chantier, Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par le tri sélectif et la gestion des déchets.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	37/50

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.
La pose des profilés est convenablement réalisée.
Le plan pose des plaques d'isolant est respecté (harpage, coupe de pierre).
Le nombre de cheville et le positionnement par plaque sont respectés.
Les baguettes de renforts d'angles sont correctement posées.
La maintenance de premier niveau ainsi que l'utilisation de la machine à projeter sont appropriées.
L'application, le dressage et la planimétrie de l'enduit hydraulique sont correctement réalisés.
L'aspect des finitions grattées, rustiques, écrasées est correct.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de façades.
Préparer des supports avant la pose d'une ITE.
Poser les panneaux d'isolant thermique.
Traiter les points singuliers.
Poser des chevilles de renfort en nombre suffisant.
Noyer un treillis d'armature dans un sous enduit en parties courantes.
Préparer la machine à projeter.
Raccorder les tuyaux et la lance de projection.
Raccorder et alimenter la machine en eau.
Régler les débits de pression.
Régler le débit de projection.
Appliquer un enduit Hydraulique.
Projeter l'enduit.
Dresser l'enduit à la règle, serrer l'enduit à la lame à enduire.
Confectionner les arêtes
Poser/sceller des baguettes de protections.
Nettoyer la machine à projeter.
Effectuer la maintenance de premier niveau de la machine à projeter.
Replier un chantier de façade.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'isolation thermique des façades.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des typologies de systèmes ITE.
Connaissance des terminologies et des symboles renseignant l'étiquetage des produits.
Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.
Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
Connaissance des outils, des règles d'implantation et des modalités du calepinage d'un système ITE.
Connaissance des caractéristiques de protection incendie d'une ITE.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	38/50

Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
Connaissance des points singuliers et des traitements associés à une ITE.
Connaissance des modes opératoires utilisés lors des travaux d'isolation thermique des façades.
Connaissance des matériels, utilisés lors de la mise en œuvre des enduits hydrauliques en finitions.
Connaissance des différents types de machines à projeter.
Connaissance des éléments, des matériaux et de leurs mises en œuvre lors des travaux d'isolation thermique des façades.
Connaissance des matériels et de leurs emplois, pour des travaux d'isolation thermique des façades.
Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux d'isolation thermique des façades.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	39/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes, installer le chantier en vue de réaliser des travaux d'entretiens, de rénovations légères et lourdes des systèmes ITE. Le procès-verbal de reconnaissance préalable s'appuyant sur les règles professionnelles « ETICS », décrit les travaux à réaliser en fonction des pathologies constatées.

Pour les travaux d'entretien, il s'agit de réaliser les travaux préparatoires d'usages, d'appliquer une couche de peinture d'impression suivi et d'après la typologie du classement d'une couche de peinture de ravalement en film mince ou d'une couche de peinture de ravalement semi-épaisse.

Pour les travaux de rénovation, il s'agit de réaliser les travaux préparatoires d'usages, d'appliquer une couche de peinture d'impression suivi et d'après la typologie du classement d'une couche de peinture de ravalement semi-épaisse ou d'un revêtement structuré ou d'une base enrobant un treillis d'armature et une finition en revêtement structuré mince.

Pour les rénovations lourdes, d'après la typologie du classement il s'agit :

- soit de peler complètement l'enduit mince ainsi que le sous enduit avec son armature afin de réaliser un sous enduit avec noyage d'une armature, d'appliquer une couche d'impression et de réaliser un enduit mince de finition,
- soit de retirer l'ensemble du système ITE et de réaliser la mise en œuvre d'un système ITE en conformité avec les réglementations en vigueur,
- soit de rapporter un système complet d'ITE en sur-isolation de l'ancien système.

L'ensemble des travaux est réalisé dans les règles de l'art en respectant les prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, l'environnement du chantier retrouve son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est liée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et ne concerne que les façades déjà recouvertes d'une ITE en finition enduit mince.

Qu'il soit matériel ou humain, le façadier-peintre doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail, car les bâtiments où il doit œuvrer sont généralement occupés par les résidents.

Suivant l'éloignement du chantier, le façadier-peintre effectue des déplacements pour la journée la semaine voire plus. Il arrive qu'il soit contraint pour des raisons contextuelles ou techniques de mise en œuvre des éléments de l'isolation de faire des heures supplémentaires. Il applique des produits qui ont la particularité de craindre le gel mais aussi la pluie, ces aléas du temps occasionnent parfois des périodes plus ou moins longues d'intempéries ou des changements temporaires d'activités.

Pour réaliser ces différents travaux d'entretiens ou de rénovations d'ITE, le façadier-peintre utilise des échafaudages fixes dans une zone qu'il aura balisée et signalisée.

L'exercice de cette compétence est physique, elle se réalise principalement debout, les applications sont manuelles, parfois mécaniques et il implique la manutention des sacs de mortier colle, des conditionnements d'enduit ou de peinture, des rouleaux d'armature et les panneaux d'isolants.

Il utilise des produits manufacturés et issus principalement de l'industrie chimique qui impliquent de se protéger, en portant des EPI adaptés aux divers travaux.

Il est amené à débiter des panneaux de polystyrènes et il doit préserver l'environnement des déchets occasionnés, pour cela il utilise une guillotine à fil thermique dont il doit se prémunir des risques de brûlures encourus. En utilisant une ponceuse/aspirateur lors du ponçage des panneaux en PSE il évite de disperser des déchets dans la nature et contribue à la protéger. Il utilise un perforateur pour percer des nombreux trous et cheviller les panneaux d'isolants, cela lui occasionne des nuisances sonores ainsi que pour son environnement.

Lors des travaux de rénovation lourde qui occasionnent des poussières et de nombreux déchets, il doit se protéger ainsi que son environnement de travail, ce qui oblige généralement son entreprise à confiner totalement l'échafaudage et la façade.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres d'ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation des supports, à l'application de peinture mince ou semi-épaisse, à la mise œuvre de l'isolation et à ses travaux de finition.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	41/50

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Les impacts du Grenelle de l'Environnement, dont la RT 2012 et celles à venir, la labellisation BBC dont l'étanchéité à l'air est un critère (CETE mémento n° 3), la réglementation incendie dont IT 249, la possible réécriture des règles professionnelles « ETICS », les cahiers du CSTN - GS n° 7, les avis techniques des industriels et l'ensemble des modifications qui y sont liées, l'absence de DTU spécifique ITE, font que ce qui était valable hier ne l'est pas forcément aujourd'hui. Cela n'est pas sans incidence pour le façadier-peintre qui devra être attentif aux différentes évolutions et mettre à jour ses compétences soit par un travail personnel ou soit par une formation. Tout au long de la réalisation du chantier, Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par le tri sélectif et la gestion des déchets.

Critères de performance

Le lavage à moyenne pression est convenablement effectué
Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs sont appropriés.
La réalisation des travaux d'entretien de type K1 et K2 est conforme aux avis techniques.
La réalisation des travaux de rénovation de type K3 et K4 est conforme aux avis techniques.
Les déchets sont correctement triés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de façades.
Préparer des supports avant la pose d'une ITE.
Apprêter des supports en vue de l'application de peinture film mince.
Peler l'enduit et le sous enduit d'une ITE.
Déposer une ancienne ITE.
Préparer la mise en œuvre de l'ITE.
Poser des panneaux d'isolants thermiques.
Cheviller les panneaux d'isolants.
Poser des chevilles rosaces « à fleur ou à cœur » sur les panneaux en PSE et en compression sur les panneaux en laine de roche.
Poser des chevilles et pastiller des rosaces.
Poser et affleurer des bouchons.
Traiter les points singuliers.
Maroufler un treillis d'armature dans un sous enduit en parties courantes.
Appliquer une impression sur un sous enduit.
Appliquer manuellement un enduit mince base organique ou minéral.
Replier un chantier de façade.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'isolation thermique des façades.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
S'équiper des EPI pour réaliser des travaux d'entretien ou de rénovation d'isolation thermique des façades.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux d'isolation thermique des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des typologies de systèmes ITE.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	42/50

Connaissance des caractéristiques des travaux d'entretien et de rénovation d'anciennes ITE.
 Connaissance des terminologies et des symboles renseignant l'étiquetage des produits.
 Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.
 Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
 Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
 Connaissance des outils, des règles d'implantation et des modalités du calepinage d'un système ITE.
 Connaissance des caractéristiques de mise en place des obstacles à la propagation du feu.
 Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
 Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
 Connaissance des points singuliers et des traitements associés à une ITE.
 Connaissance des modes opératoires utilisés lors des travaux d'isolation thermique des façades.
 Connaissance des éléments, des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre utilisés pour des travaux d'isolation thermique des façades.
 Connaissance des matériels et de leurs emplois, utilisés pour des travaux d'isolation thermique des façades.
 Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux d'isolation thermique des façades.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	43/50

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'activités professionnelles, les tâches sont souvent effectuées avec d'autres ouvriers dans le but d'atteindre des objectifs communs, sous la responsabilité d'une personne salariée ou employeur (du chef d'équipe ou de l'artisan).

Le professionnel travaille en équipe lors de la manutention et le stockage des matériaux, lors de la mise en place des équipements de sécurité et le montage des échafaudages et lors de l'exécution des travaux de peinture et d'isolation thermique par l'extérieur.

Il communique avec les autres membres de l'équipe sur les organisations, la répartition des rôles, les manières de faire et sollicite éventuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages.

Critères de performance

La réalisation des tâches est parfaitement coordonnée et faite en toute sécurité.

La communication orale est claire et compréhensible.

Les consignes sont appliquées.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'activités professionnelles et pour être en phase avec les conformités attendues, les modes opératoires ou les processus de mise en œuvre sont suivis et respectés par le professionnel.

Il applique les consignes de mises en œuvre et de sécurité associées à tous les matériaux et matériels qu'il utilise. Il respecte l'ordre des tâches notifiées dans la notice de montage des échafaudages et il respecte les spécificités d'exécution notifiées dans les DTU 42.1 et 59.1 et les avis techniques des systèmes d'imperméabilisation et d'isolation thermique par l'extérieur.

Critères de performance

L'ordre de montage de la notice technique de l'échafaudage est respecté.

La chronologie de réalisation des tâches est logique.

Les préconisations de mise en œuvre des matériaux sont respectées.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique les consignes de sécurité et de prévention de la santé, le PPSPS ou le plan de prévention. Lors de l'installation du chantier, il collabore à la mise en œuvre des protections collectives. Il s'équipe des équipements de protection individuelle et utilise les moyens de travail en hauteur adaptés à chaque situation professionnelle. Il respecte les préconisations d'utilisation des échafaudages roulants ou fixes, des matériels électroportatifs ou mobiles et des matériels de manutention. Il utilise correctement l'outillage adapté à chacune des tâches professionnelles et il respecte les consignes d'utilisation des différents matériaux. Il applique les procédures de tri et de stockage des déchets de chantier mises en place par l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	45/50

Critères de performance

L'utilisation des échafaudages et des autres moyens de travail en hauteur est connue et maîtrisée.
Le port des équipements de protection individuels correspond aux risques de la tâche exécutée.
Les manutentions de matériel et de matériaux respectent l'ergonomie liée au port de charges lourdes.
Les préconisations d'emploi des matériaux sont connues et maîtrisées.
Les déchets sont triés suivant leur classe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	46/50

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	47/50

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
FP	REAC	TP-00380	06	15/02/2022	15/02/2022	48/50

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

